

n°23

Décembre
2022

Parlons FORÊT

en Auvergne-Rhône-Alpes

Les pins essences d'avenir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CNPF Auvergne-
Rhône-Alpes

Un nouvel élan au CNPF



Anne-Marie Bareau.

Par arrêté en date du 26 septembre 2022, **Roland de Lary a été nommé directeur général** du CNPF par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Précédemment directeur de la délégation CNPF de Nouvelle Aquitaine et du service Forêt et Carbone (C+FOR) dédié à la compensation carbone,

il connaît parfaitement l'établissement, son fonctionnement et les sujets spécifiques à la forêt privée. **Il entend remettre le propriétaire forestier au centre de l'activité de l'établissement tout en développant les partenariats, les connaissances et l'expertise du CNPF dans un contexte où les risques en forêt se multiplient.**

Suite à la mise en place de la stratégie de l'établissement et à la signature du Contrat d'objectif, Roland de Lary a proposé après consultation des délégations régionales du CNPF et des élus du conseil d'administration, **un plan d'action en cinq axes.** Il va s'appuyer sur notre savoir-faire et nos métiers de base pour prioriser, agir rapidement, permettre à notre établissement de relever les défis auxquels la forêt et ses propriétaires sont confrontés et conforter l'organisation du CNPF. Ce plan fera l'objet d'adaptation au fur et à mesure de son avancement. Les cinq axes sont :

1. Développer les documents de gestion durable : télétransmission, valorisation des données, Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole, annexes vertes,
2. Valoriser l'expertise technique : Institut pour le Développement Forestier, sylviculture adaptative, partenariats,

3. Optimiser le site « la forêt bouge » et développer le Service d'Utilité Forestière C+For dédié à la compensation carbone,
4. Mettre en place un schéma organisationnel pour la performance de l'établissement,
5. Communiquer pour faire reconnaître le CNPF : son expertise, son rôle auprès des propriétaires, des élus et de la société.

L'année 2023 sera également l'année du renouvellement des Conseils de Centre de nos délégations et vous serez appelés les uns et les autres à voter pour désigner les futurs conseillers.

C'est important : votez ! Il en va de la représentativité et de la légitimité de nos actions. Le CNPF est un établissement public qui bénéficie d'un atout majeur par la présence à son conseil d'administration de propriétaires forestiers qui orientent la politique de l'établissement dans un dialogue permanent avec son ministère de tutelle.

Je forme le vœu qu'avec l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction, de nouveaux conseillers, l'établissement prenne un nouvel élan grâce à l'engagement sans faille de ses personnels et de ses élus dans un contexte climatique, sanitaire et sociétal difficile. **Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2023.**

Force est de constater que les crises se succèdent, que la forêt prend et prendra un nouveau visage avec le changement climatique. **Les essences d'hier seront-elles celles de demain ?** Le dossier qui suit consacré aux pins d'hier et de demain a pour objet de présenter des essences dont on peut penser que la place pourrait être plus importante dans les décennies à venir.

Anne-Marie Bareau,
Présidente du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes et du CNPF

 	c/o CNPF Auvergne-Rhône-Alpes Maison de la Forêt et du Bois 10, allée des Eaux et Forêts 63370 LEMPDES Tél. +33 (0)4 73 98 71 20	Comité de rédaction : Anne-Marie Bareau, Michel Rivet, Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes, Alain Csakvary, Monique Garon (CNPF Auvergne-Rhône-Alpes)	Publicité : ARB Publicité : Agrapole - 23, rue Jean Baldassini - 693654 Lyon cedex 07 Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07 Contact : Christophe Joret chjoret@arb@agrapole.fr	Trois suppléments départementaux sont joints à Parlons Forêt : Forêts de l'Ain - Forêts privées de la Loire - Forêt privée du Rhône
	Directrice de publication : Anne-Laure Soleilhavoup	Crédit photo couverture : Marie-Laure Gaduel © CNPF	Numéro tiré à 11 500 exemplaires Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960	Textes, photos et illustrations du journal : tous droits réservés. Toute utilisation nécessite une autorisation préalable.
Secrétaire de rédaction : Jean-Marc Levrold Tél. +33 (0)4 72 53 60 90 jean-marc.levrold@cnpf.fr	Conception graphique/Impression : Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert, certifié PEFC		Retrouvez Parlons Forêt et les actualités du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes sur : https://auvergnerrhonealpes.cnpf.fr/	

Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : Adresse :

..... Code postal : Commune :

Tél. : Mobile : E-mail :

S'abonne à « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » / CNPF :

Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. **Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.**

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

Philippe Riou-Nivert, spécialiste des résineux à l'IDF

Philippe Riou-Nivert est ingénieur à l'Institut pour le Développement Forestier (le service de recherche appliquée et de développement du CNPF). Il est un des pionniers de l'expérimentation forestière et est en charge au niveau national des questions liées au changement climatique. Il est l'auteur du manuel en trois tomes « Les résineux » et coauteur des manuels « Le mélèze » et « La santé des forêts ».

Quelles sont les actions entreprises par l'IDF en matière de sylviculture des pins et les principaux résultats ?

Lorsque l'IDF a identifié un programme résineux au début des années 1980, trois essences principales ont été retenues : douglas, pin laricio et épicéa. Le pin laricio a rapidement fait l'objet d'une forte demande de la part des reboiseurs de plaine, qui a abouti à la création d'un groupe de travail à l'instigation de Marie de l'Estoile et Philippe de Boissieu. Ce groupe a fonctionné une quinzaine d'années. Un panorama complet a été effectué sur cette essence et de très nombreuses études ont été menées dans tous les domaines : amélioration, croissance et sylviculture, qualité du bois, relayées régulièrement dans la revue « Forêt Entreprise ». De nombreux essais de dépressage et d'éclaircie ont été installés et sont encore mesurés 40 ans après. L'intérêt du pin laricio en sylviculture intensive a été démontré. Le point d'orgue a été le programme « pin complet », mené avec l'INRA et le Cemagref de l'époque, qui a abouti à la réalisation d'un modèle intégré croissance-qualité du bois permettant de prévoir les produits à attendre avec n'importe quel type de sylviculture, avec ou sans élagage (voir FE 137, 2001). Malheureusement le pin laricio a subi une épidémie due au champignon foliaire de la maladie des bandes rouges dans les années 2010 et les surfaces plantées ont chuté drastiquement (voir bilan sur la maladie dans FE 259, 2021). Il est aussi régulièrement attaqué par un autre champignon, le sphaeropsis. Parallèlement, le pin maritime fait l'objet en Aquitaine de travaux soutenus dans le cadre du GIS « pin maritime du futur », auquel collabore l'IDF, notamment en matière d'amélioration et de sylviculture.

Que peuvent apporter les pins dans un contexte climatique en évolution ?

Les pins représentent une clef importante en matière d'adaptation au changement climatique. Leur résistance à la sécheresse due à une bonne régulation de la transpiration leur permet de se maintenir en conditions sévères là où d'autres essences comme le douglas ou pire nos résineux montagnards traditionnels (sapin, épicéa...) et de nombreux feuillus vont se trouver en difficulté. Si les grands espoirs que nous mettions dans le pin laricio ont été malheureusement contrecarrés, pour l'instant, par ses problèmes sanitaires, le pin maritime semble promu, lui, à un bel avenir hors de son

fief traditionnel du Sud-Ouest. Le pin sylvestre, en limite sud de son aire naturelle, a malheureusement lui aussi déçu et il cumule une croissance assez lente (il est deux fois moins productif que le laricio) avec des dépérissements enregistrés dans plusieurs régions depuis une quinzaine d'années. Il bénéficie néanmoins de trois vergers à graines intéressants. Le pin laricio de Calabre, peut-être plus résistant que la provenance corse à la maladie des bandes rouges et le pin noir d'Autriche, très rustique, restent en lice, quoique de qualité inférieure, et pourquoi pas le pin de Salzmann, indigène assez proche du pin noir mais de potentialités mal connues. Le pin d'Alep, très sensible au gel ne peut guère dépasser le Midi méditerranéen et le pin taeda est réservé au Sud-Ouest. De nombreux pins exotiques (pin brutia, pins nord-américains ou mexicains...) ne sont pas forcément à exclure mais doivent faire l'objet de mises en expérimentation pendant au moins une ou deux décennies (par exemple dans le cadre du programme Esperense).

Quels sont les débouchés actuels et les perspectives d'utilisation des différents pins ?

Les pins comme le laricio, très droit ou le sylvestre, desservi par une rectitude moins bonne, ont un bois excellent et réputé pour la charpente et même les usages nobles (menuiserie, ébénisterie...). Le pin maritime est beaucoup utilisé en parement (lambris, parquet). Les pins noir ou d'Alep ont une moins bonne réputation et sont utilisés surtout en palette. Ils font cependant l'objet d'une revalorisation récente en charpente à condition de contrôler par la sylviculture leur forte nodosité. Si la ligniculture du pin maritime est très codifiée dans les sols ingrats du massif aquitain, une sylviculture dans les stations fort différentes de la moitié nord de la France reste encore à affiner.



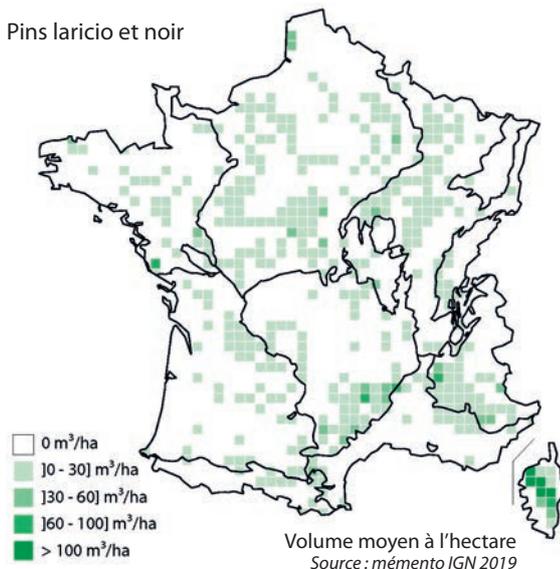
Philippe Riou-Nivert

© Gregory Sajdak, IDF - CNPF

La place des pins en Auvergne-Rhône-Alpes

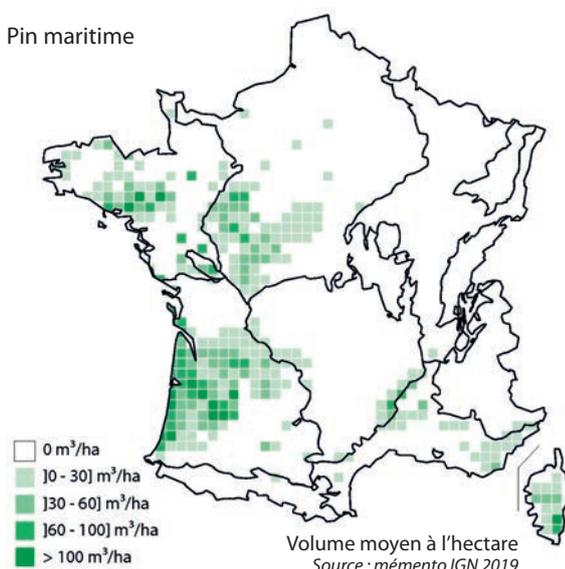
Les pins laricio et noir

Ils sont encore peu présents sur la région (environ 27 000 ha), mais le pin laricio de Corse peut présenter un intérêt en diversification et en essence de reboisement dans de nombreuses stations. Le **pin de Salzman** qui est spontané notamment dans le Sud Ardèche, présente un intérêt patrimonial élevé pour lequel une gestion conservatoire est souhaitable.



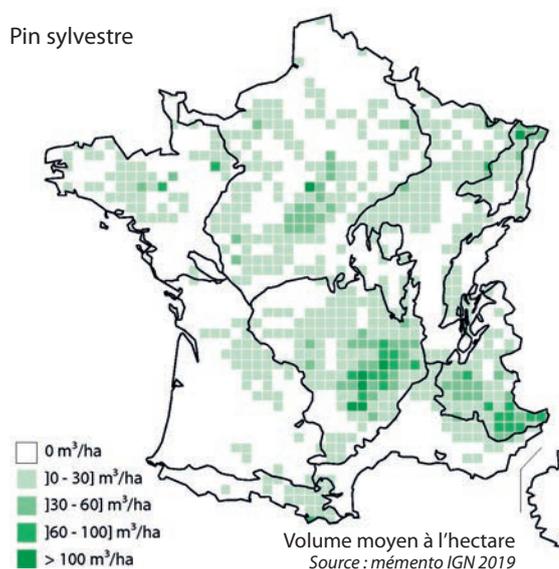
Le pin maritime

Il a été principalement introduit en Ardèche à partir de 1860 pour la production de bois de mine. Il s'est progressivement étendu en colonisant de manière naturelle les espaces ouverts (terres agricoles abandonnées, zones incendiées...) et couvre aujourd'hui **15 000 ha en Ardèche méridionale**. Il s'est aussi disséminé jusqu'aux collines du nord de la Drôme. Essence qui peut être un bon potentiel pour la région, plutôt en plaine et piémont dans un contexte de changement climatique.



Le pin sylvestre

Il recouvre 225 000 ha de forêt en Auvergne-Rhône-Alpes. C'est parmi les pins, l'essence la plus représentée avec un volume sur pied de plus de **45 millions de m³**. Il est toutefois moins présent dans les départements savoyards et de l'Ain. Les peuplements sont d'une qualité très hétérogène. Certains sont composés de bois assez longs, droits et sans branches, destinés au bois d'œuvre (notamment en Haute-Loire et Loire). Mais la majorité sont souvent mal conformés et sont plutôt destinés à la production d'énergie ou ont un rôle de protection contre les aléas et paysager. Le diagnostic de ces peuplements de pins et de leur station forestière est indispensable pour engager ou non leur amélioration.



D'autres pins sont présents dans la région, mais ils sont plus sporadiques. Par exemple le **pin Cembro** qui pousse en altitude dans les Alpes. Son bois tendre est utilisé pour de la sculpture ou des meubles. Ou encore le **pin d'Alep** plus caractéristique de la Provence, résistant à la sécheresse mais aussi très sensible aux incendies. Sur des stations favorables, il peut présenter un potentiel forestier intéressant. Le **pin à crochet** qui se rencontre à l'étage subalpin, entre 1 600 et 2 200 m d'altitude surtout dans les Alpes, est utilisé dans la lutte contre l'érosion, mais il peut aussi produire du bois d'œuvre.

Et le « **pin d'Oregon** » ? ... mais si, vous savez, il est originaire de la côte ouest du continent nord-américain, ce n'est pas un pin et on le connaît plus en Europe sous le nom de « douglas » !

- Des fiches détaillées sur les pins ainsi que sur d'autres essences sont disponibles sur les sites : agriculture.gouv.fr/graines-et-plants-forestiers-conseils-dutilisation-des-ressources-genetiques-forestieres et www.pinsdefrance.com

Jean-Pierre Loudes
jean-pierre.loudes@cnpf.fr

Sylviculture du pin sylvestre dans le Cantal

Le pin sylvestre est un arbre très présent dans notre région. C'est une essence autochtone pionnière. C'est-à-dire qu'il se sème en premier sur les parcelles non boisées. Il a besoin de beaucoup de lumière pour pousser. Sa sylviculture doit être dynamique. Il faut faire des coupes souvent (cinq à sept ans entre chaque coupe). Cette essence a mauvaise réputation sur notre territoire car elle est peu rémunératrice. Beaucoup de pinèdes sont remplacées par d'autres essences résineuses. Pourtant, sa rusticité fait que sur certains sols tels que les terrains très acides et pauvres, il est largement à sa place.

Comme toutes les essences pionnières, sa longévité est réduite. Passé 100 ans, on observe de la mortalité. Il faut penser au renouvellement.

Les plantations classiques donnent souvent d'assez mauvais résultats sur de nombreux secteurs. Par contre le renouvellement naturel, quand « les parents » sont de belle qualité, produit de très beaux peuplements. **La régénération naturelle se réfléchit et il faut mettre en œuvre certaines interventions. Le travail du sol est souvent nécessaire.** Dans l'Est Cantal, c'est une pratique régulière. Par exemple, la coopérative UNISYLVA a deux chantiers en cours cette fin d'année.

Chantier N°1 : sur la commune de Védrine-Saint-Loup (15)

C'est un peuplement régulier de pin sylvestre d'une cinquantaine d'années avec quelques hêtres et sapins pectinés. La densité est assez faible, environ 200 arbres/ha. Après la dernière coupe d'éclaircie, le sol s'est recouvert de fougères aigles et de ronces.



Scarification du sol réalisée au printemps 2022 avec une pelleteuse.

Dans le Plan Simple de Gestion, compte-tenu de la faible densité, il a été décidé de renouveler ce peuplement naturellement. Le sol a été « gratté » ce début de printemps à l'aide d'une pelleteuse déjà présente sur la propriété, qui avait réalisé auparavant la préparation du sol pour le reboisement d'une autre parcelle à proximité.

Chantier n°2 : sur la commune de Saint-Georges (15)

Le massif du « Pirou » est une forêt réputée pour sa qualité de pin sylvestre. Dans les années 1980, un feu a brûlé toute une zone. Elle a été replantée mais ce fut un échec (pins tordus, branchus, mauvaise provenance...). Par la suite, la tempête de 1999 a aussi renversé une bonne partie du massif. Suite à cela, les propriétaires forestiers ont choisi plusieurs itinéraires : laisser faire la nature, travailler pour avoir de la régénération naturelle ou reboiser avec d'autres essences.



Parcelle riveraine au projet, scarifiée après la tempête de 1999.

Ce propriétaire a choisi de laisser faire la nature. Il a récolté les bois et laissé les parcelles en l'état, pensant que la régénération naturelle allait s'installer. Malheureusement, c'est surtout du chêne pédonculé de très mauvaise qualité, du bouleau et du tremble qui se sont semés. Depuis, le sol est recouvert de callune qui empêche toutes nouvelles graines de germer. Pour remettre en valeur sa propriété, il a sollicité la coopérative pour l'aider dans sa démarche. **Il a pu obtenir une subvention via le Plan de Relance. Au final, 7 ha sont aidés financièrement à 60 %, 6,40 ha pour avoir du pin naturellement et 0,60 ha sera replanté en douglas.**

Matthias Gaumet
matthias.gaumet@cnpf.fr

Classement de peuplements de pin sylvestre : URGENT

Chaque propriétaire forestier a sa petite fierté dans sa forêt. Cela peut être le vieil arbre planté par le grand-père mais aussi un peuplement entier de très belle qualité génétique. **Savez-vous que vous pouvez faire classer votre parcelle ?** A chaque coupe, des graines seront récoltées, elles vous seront rémunérées et permettront de replanter de nouvelles parcelles. **La DRAAF et l'INRAE recherchent actuellement (avant fin mars 2023) des peuplements de pin sylvestre à classer.** Si vous possédez une parcelle de deux ha (regroupement avec voisins possibles) avec au minimum 100 pins qui fructifient dessus, contactez rapidement le CNPF !

Le pin laricio de Corse et son utilisation dans le Cantal

Nous sommes en châtaigneraie cantalienne, sur une propriété où des chênes pédonculés arrivés à maturité présentent des signes de dépérissement. La décision est prise de renouveler ce peuplement. Mais que choisir pour remplacer le chêne ? Une analyse stationnelle s'impose pour choisir des essences de reboisement adaptées au milieu. Le propriétaire ne souhaite pas mettre tous ses oeufs dans le même panier, **ce sont donc quatre essences de reboisement qui sont retenues** : chêne rouge, douglas, robinier et pin laricio de Corse.

Le choix du pin laricio de Corse s'est porté sur une zone d'environ 1,5 ha, qui a révélé lors de l'analyse stationnelle, un sol moyennement profond avec une forte charge en cailloux. Ce secteur est situé à 600 m d'altitude, en haut de versant avec une pente marquée (25 % environ), orientée sud.

Dans ce contexte, l'analyse « BioClimSol » réalisée fait apparaître un niveau de risque non négligeable si on y installait une essence comme le douglas. **En revanche, le pin laricio ressort comme une essence plus adaptée à ces conditions, même avec une augmentation des températures.**

Lors de l'abattage des chênes, les bucherons ont sommairement mis en andains les rémanents. La préparation du terrain a ensuite été assurée par une mini-pelle. Celle-ci a finalisé le rangement des branches et a réalisé environ 1 200 potets travaillés par hectare avec une

dent type « Becker ». Avant leur mise en place, les plants ont été traités au répulsif gibier TRICO.

Après une première saison de végétation durant laquelle le climat a été plutôt cruel avec les jeunes plantations : le pin laricio s'en sort très bien ! **Le 10 octobre dernier, le taux de reprise des différentes essences était de 100 % pour les pins laricio avec une très belle vigueur.** Pour information, les autres essences présentent 2 % de mortalité dans les chênes rouges, 5 % dans les douglas et 9 % dans les robiniers.

Le terrain ayant été préparé à l'aide de potets travaillés, la végétation concurrente ne gêne pas encore les plants. Les dégagements de végétation commenceront à partir de la deuxième année. En revanche, l'application du répulsif gibier sera renouvelée en octobre et en mars pendant environ trois ans.

Les exigences et tolérances stationnelles pour le pin laricio de Corse

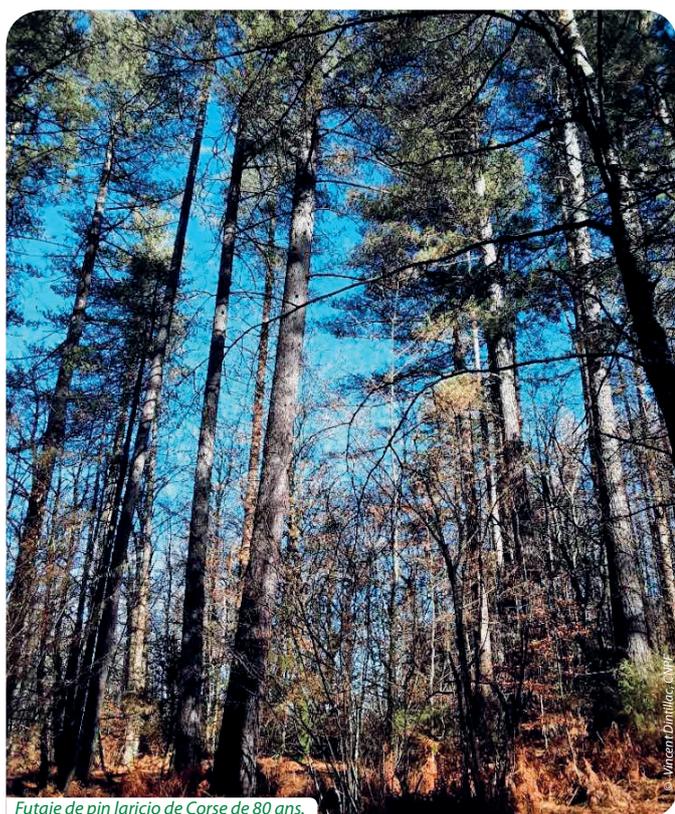
- exige une pluviométrie annuelle conséquente (800 à 1 200 mm), mais tolère les étés secs,
- supporte le froid, y compris au stade juvénile,
- préfère les sols acides, filtrants (sableux ou sablo-limoneux) et sains,
- craint le calcaire actif et l'hydromorphie marquée (lui préférer le pin laricio de Calabre).

Le pin laricio, une essence nouvelle en reboisement ?

Pas vraiment. Après des hauts et des bas ces dernières années, cette essence retrouve depuis 2019 un intérêt croissant auprès des propriétaires dans les projets de reboisements. **Aujourd'hui, environ 1 million de plants sont vendus par an (85% de pin laricio de Corse, 15 % de pin laricio de Calabre).** Cette essence est utilisée depuis plus de 100 ans par les forestiers, comme en témoignent les nombreux peuplements référencés dans la région.

Parmi les peuplements remarquables de pin laricio de Corse, un bel exemple a été trouvé aux confins du Cantal, du Lot et de la Corrèze. Situé à 660 m d'altitude sur un substrat granitique, un peuplement de plus de 80 ans révèle concrètement le potentiel de cette essence une fois arrivée à maturité.

En quelques chiffres : 33 m de hauteur totale, diamètre moyen de 57 cm, diamètre dominant de 64 cm. Avec de plus une belle qualité génétique, ce peuplement a produit un bois d'oeuvre de qualité, valorisable en menuiserie. Ce n'est certes pas la productivité du douglas, mais **cette essence offre une alternative plus qu'intéressante dans un contexte de changement climatique, si on lui laisse un temps de croissance suffisant.**

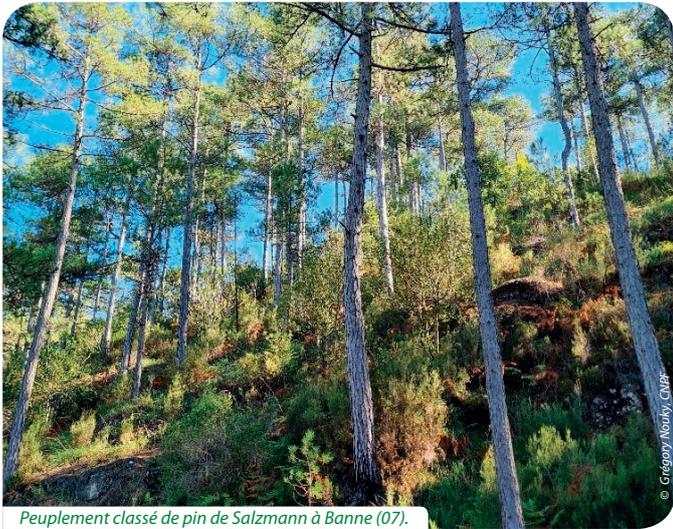


Futaie de pin laricio de Corse de 80 ans.

Vincent Dintillac
vincent.dintillac@cnpf.fr

Pin de Salzman, arbre d'aujourd'hui et de demain

Le pin de Salzman (*Pinus nigra subsp. salzmannii*) fait partie de la grande famille des pins noirs tout comme le pin noir d'Autriche et les pins laricio de Corse et de Calabre. Les principaux peuplements sont situés dans les Pyrénées-Orientales, l'Hérault et le Sud Ardèche où il est depuis longtemps considéré comme d'intérêt écologique de par sa rareté. Protégé initialement par un collectif associatif, puis par la zone Natura 2000 « Landes et Forêt du Bois des Bartres » et l'Espace Naturel Sensible « Ganière et Bois d'Abeau », le pin de Salzman



Peuplement classé de pin de Salzman à Banne (07).

est une essence identifiée avec un enjeu prioritaire de conservation. **L'objectif est de le protéger là où il est implanté et d'agrandir son aire de présence actuelle.** La protection inclut une protection génétique, les pins de Salzman s'hybridant facilement avec le pin laricio, des actions d'abattage de pin laricio ont été réalisées. Des plantations de pins de Salzman sont également réalisées, soit en plein sur des zones incendiées soit avec des enrichissements sous couvert de pin maritime. D'autres actions ont été réalisées telles que des analyses génétiques, des actions de greffes, des actions de crochetages sous futaie de pin de Salzman, des mises en lumière de semis, ...

Un peuplement de 1,7 hectare a même été classé en forêt communale de Banne, permettant des récoltes de graines pour produire des plants avec une provenance génétique locale.

Aujourd'hui, le pin de Salzman est une essence forestière suivie ; en effet ses qualités de rusticité et de plasticité lui valent d'être une essence intéressante en vue de l'évolution climatique en cours et pour les années à venir.

Propos recueillis auprès d'Anaïs Lauriou, animatrice sur le Site N2000 Landes et Forêt du Bois des Bartres.

Grégory Nouky,
gregory.nouky@cnpf.fr

Pin maritime, aussi en futaie irrégulière

Le pin maritime est très présent en France notamment dans les Landes de Gascogne. En Auvergne-Rhône-Alpes il se situe principalement dans la zone sud de la région, dans le département de l'Ardèche et plus ponctuellement en Drôme. En Ardèche, il a été implanté au milieu du XIX^e siècle pour produire localement des poteaux de mine. Par la suite, les phénomènes d'exodes ruraux ont favorisé son expansion naturelle sur des landes ou des châtaigneraies abandonnées fragilisées par l'évolution du climat.

Aujourd'hui le pin maritime est bien installé dans le quart Sud Ardèche et sa dynamique de colonisation des terrains abandonnés est toujours présente. La gestion historique des pins est la futaie régulière. **Depuis quelques années, sous la menace grandissante des incendies et de la prise en compte paysagère et environnementale, des propriétaires se sont intéressés à des sylvicultures alternatives. Ainsi certaines parcelles de pinèdes maritimes sont gérées en sylviculture irrégulière.** L'objectif est dans un premier temps de diminuer la masse combustible sur pied, et ensuite d'améliorer les peuplements en travaillant au profit des plus beaux sujets et d'entamer une phase de régénération naturelle en favorisant les feuillus locaux.



Première coupe d'irrégularisation dans un peuplement de pin maritime.

Si les pins semblent adaptés au climat à venir, il faudra bien choisir les feuillus à favoriser dans le mélange. Les châtaigniers mis en difficultés sur plusieurs secteurs ne supportent pas toujours la concurrence du pin maritime. Les mélanges pins-feuillus se feront localement avec des essences qui viennent naturellement comme le chêne pubescent, le merisier, les alisiers, ... Les pins ont la qualité de laisser passer beaucoup de lumière en sous-étage, ce qui favorise le développement des semis des différentes essences locales.

Propos recueillis auprès de Vincent Garaud, expert forestier

Grégory Nouky,
gregory.nouky@cnpf.fr

Les pins : robustes face au climat

Dans le cadre du changement climatique, il est important de poursuivre nos travaux de recherche et développement sur les pins laricio de Corse, maritime ou d'Alep, qui peuvent être une alternative à d'autres essences moins adaptées. Avec l'aide financière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le CNPF a débuté en 2021 une étude portant notamment sur les peuplements de pins. Il se confirme que **le pin laricio de Corse présente de nombreux avantages notamment productifs**. Plusieurs peuplements attestant de son bon potentiel de production ont été découverts en Ardèche et dans le Cantal : diamètre 50 à 70 cm ; hauteur dominante 30-33 m ; arbres entre 70 et 80 ans dans un très bon état sanitaire.

Du pin maritime a été mesuré dans l'ouest de la région, et, même s'il reste rare (hormis en Sud Ardèche), il présente un **très bon comportement de croissance** avec des arbres de fortes dimensions et un très bon état sanitaire, mais dans des conditions un peu limitantes de sol et de climat.

Le pin d'Alep est principalement cantonné, dans notre région, au sud de la Drôme. Les premières mesures mettent en évidence un fort intérêt de croissance et il supporte bien les conditions climatiques estivales marquées. Son bois est de bonne qualité et il pourrait être un bon can-

didat à expérimenter dans d'autres départements de notre région.

Ces observations qui confortent nos connaissances se poursuivront en 2023 pour mesurer de nouvelles parcelles et ainsi affiner nos recommandations de sylviculture pour les pins maritime et d'Alep.

Chacune de ces essences a des exigences de sol et de climat et même si elles peuvent tolérer des conditions difficiles, elles seront mieux armées pour faire face au changement climatique si elles sont installées dans de bonnes conditions.



Arbre au premier plan pin maritime diamètre 55 cm – Allier.

Adrien Bazin,
adrien.bazin@cnpf.fr

Un Pinetum dans le Puy-de-Dôme

Le Centre d'Études Techniques et Économiques Forestières (CETEF) du Puy-de-Dôme a **mis en place en avril 2018 un Pinetum** sur un site mis à disposition par le Groupement Forestier de Roche-Civière, sur la commune de Miremont dans les Combrailles.

Ce site présente des sols peu à moyennement profonds, drainés, en contexte métamorphique, à 570 m d'altitude en exposition sud. Des épicéas et sapins de Vancouver étant présents mais inadaptés au site, et le douglas étant à risque à long terme, les propriétaires ont mis en place ce test afin d'identifier quelles espèces de pins pourraient être adaptées à ce contexte pédo-climatique caractérisé par des épisodes de sécheresse très marqués, mais aussi des épisodes de neige lourde ou de gelées marquées.

Il s'agit d'un **test d'élimination climatique** : introduction de 50 plants de neuf espèces de pin (parasol, à crochets, laricio de Corse, laricio de Calabre, noir d'Autriche, de Salzman, maritime, à bois lourd, de Bosnie). **La mortalité et la croissance en hauteur sont les deux variables suivies.**

Le pin parasol et le pin à crochets sont les deux grands perdants en 2022 : croissance très lente, fortement concurrencée par la ronce en 2021 favorisée elle par de très fortes précipitations. Même si ces deux essences ne sont pas mortes directement à cause du climat, elles ne sont pas adaptées au contexte de végétation concurrente. Le pin de Bosnie a aussi une vitesse de croissance très lente

(hauteur moyenne de 50 cm en 2022) mais il ne présente pas de mortalité. C'est une essence plus adaptée à un contexte montagnard.

Les autres pins ne présentent pas de surmortalité (mortalité supérieure à 40 %) ou une faible croissance en hauteur (hauteur moyenne inférieure à 1,5 m) en 2022.

Le pin maritime est le champion en termes de croissance en hauteur (2,75 m en 2022), mais il est sensible à la ronce avec des individus couchés. Il sera intéressant de voir son comportement en cas de neiges lourdes avec un risque de déséquilibre entre la partie aérienne et la partie souterraine.

Le pin sylvestre présente de bons résultats (85 % de survivants et une hauteur moyenne de 2,4 m) mais les peuplements adultes en exposition sud sur des sols très superficiels à ces altitudes (300 m-600 m) sont souvent en mauvais état sanitaire.

Les pins noirs donnent des résultats intéressants et nous questionnent sur la possibilité de diversifier en ne plantant pas que du pin laricio de Corse.

Il faudra encore attendre **au moins cinq années** avec ses péripéties climatiques avant de pouvoir conclure sur l'intérêt au stade juvénile d'introduire ou non ces essences dans ce contexte précis.

Jean-Baptiste Reboul,
jean-baptiste.reboul@cnpf.fr

La sylviculture des pins : quelques recommandations

Les pins constituent un genre très important dans le monde par leur nombre d'espèces (environ une centaine) et par l'importance des surfaces qu'ils occupent. Ils se reconnaissent à leurs aiguilles souvent longues et regroupées généralement par deux, mais également par trois ou cinq ainsi qu'à leurs cônes pyramidales assez caractéristiques. Ils sont largement utilisés en reboisement même si c'est moins le cas en Auvergne-Rhône-Alpes. **En France, on dénombre onze espèces de pins autochtones.** Les pins couvrent en France 2,7 millions d'hectares et représentent 40 % du stock sur pied du bois d'œuvre résineux. Le pin maritime (plus d'un million d'hectares) est l'espèce la plus répandue, suivi du pin sylvestre, du pin laricio de Corse, du pin noir d'Autriche et du pin d'Alep.

Les pins sont des essences de lumière, capables de se développer sur les sols les plus pauvres et les plus secs même si leurs exigences sont variables selon les espèces. Ce sont des espèces dites pionnières, colonisatrices des espaces vides grâce à leur grand pouvoir de dissémination naturelle, mais ils craignent fortement la concurrence des autres espèces. Par contre les pins en peuplements purs comme l'ont démontré les feux de l'été sont très vulnérables aux incendies. Ils possèdent un enracinement superficiel et ne sont pas toujours parmi les arbres les plus stables.

Sur sols adaptés, la croissance notamment juvénile des principaux pins est rapide et ils nécessitent une sylviculture dynamique. Ils sont souvent conduits en peuplements purs, en futaie régulière mais on les rencontre fréquemment en mélange avec les chênes, le châtaignier ou le sapin et le hêtre en zone de montagne pour le pin sylvestre.

Plantation

La plantation s'effectue désormais à une densité minimum recommandée de 1200 (3 x 2,70 m) à 1320 (3 x 2,50 m) tiges/ha et jusqu'à 2000 plants/ha.

Les plants utilisés sont le plus souvent en godet de 200 à 400 cm³ et âgés de un à deux ans pour la plupart des pins mais les plants en racines nues de pin sylvestre de deux à trois ans sont encore fréquemment utilisés. Les pins sont très sensibles à un charançon ravageur des jeunes plants : l'hylobe.

Les dégagements ne doivent pas être négligés et il faut prévoir une éventuelle taille de formation, notamment pour le pin laricio qui fourche fréquemment. Le dépressage avec abandon sur place des tiges est à mettre en œuvre avec précaution car il peut favoriser le développement des scolytes.

Les éclaircies (3 à 5) sont à réaliser dès 18-20 ans (surface terrière > 25 m²) et elles abaisseront progres-

sivement la densité à 250 à 300 tiges/ha pour arriver à un diamètre objectif moyen de 50 cm, entre 45 ans pour le pin maritime et 70 ans pour le pin sylvestre. Elles veilleront à favoriser les plus beaux sujets, éliminant les défauts de conformation, assez fréquents sur les pins.

Régénérations naturelles

Les régénérations naturelles seront quant à elles vigoureusement dépressées afin de revenir vers dix ans à une densité de plantation. Les pins se régénérant difficilement sous eux-mêmes sont, de ce fait, assez difficiles à conduire en futaie irrégulière. La technique de régénération par bande est parfois pratiquée. La bande coupée à ras et destinée à êtreensemencée, doit être égale à plus ou moins la hauteur du peuplement et ce dernier doit être stable. **Des semenciers peuvent être également maintenus à concurrence de 80 à 150 semenciers à l'hectare avec un travail du sol pour permettre aux semis de s'implanter.**

Alain Csakvary,
alain.csakvary@cnpf.fr



**Vous vendez
votre forêt**

**DOMAINES
ET FORÊTS**
www.foretsavendre.fr

Nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

DOMAINES & FORÊTS
www.foretsavendre.fr

Jean Antoine BOISSE : 42630 Pradines
☎ 06 11 75 20 10 - jaboisse@wanadoo.fr

RCS Roanne 451 802 102 - Carte pro N° 106 T

Quelques problématiques sanitaires des pins

La chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) est un des rares papillons à faire son cycle de **développement larvaire en période hivernale**. C'est un ravageur commun des pineraies de l'Europe du sud. Ses nids hivernaux de soie blanche situés à l'extrémité des branches orientées au sud sont caractéristiques. Les évolutions climatiques vers des hivers plus doux lui permettent :

- de coloniser de nouveaux territoires, plus au nord et plus en altitude,
- un développement épidémique de population dans des secteurs de moyenne montagne où le climat (grands froids) constituait jusqu'alors le facteur limitant.

Les chenilles se nourrissent des aiguilles des pins, et même **si une défoliation totale ne provoque pas la mortalité des arbres atteints, elle reste un facteur d'affaiblissement**. La nuisibilité de la processionnaire du pin est surtout liée à son caractère urticant qui représente un problème de santé publique.



Nid de chenilles processionnaires.

La maladie des bandes rouges provoquée par un champignon (*Dothistroma*) touche en France essentiellement les reboisements de pin laricio et à un degré moindre ceux de pin noir.

En automne ou en hiver, des tâches jaunes apparaissent sur les aiguilles de l'année. Par la suite, les extrémités des aiguilles, qui ne sont plus alimentées, virent au brun-rouge et chutent. L'activité photosynthétique de l'arbre est de ce fait réduite.

La maladie est favorisée par des conditions de chaleur humide et de confinement des peuplements.

L'infection, l'expression des symptômes et la chute d'aiguilles sont plus intenses sous couvert. En consé-

quence, la maladie est généralement plus sévère dans le bas du houppier.

Les peuplements touchés, même depuis des années, n'enregistrent que peu de mortalités. Toutefois, dans les zones très marquées, la maladie a un impact important sur la croissance des arbres, en hauteur et en diamètre.

Cette maladie peut remettre en question l'avenir de certains peuplements de pin laricio et le choix de cette essence en production.



Maladie des bandes rouges.

Un champignon pathogène : *Sphaeropsis sapinea*

Les pins noir, laricio et sylvestre sont de plus en plus sujets à des colonisations par ce champignon surtout après les épisodes de sécheresse et/ou suite à des orages de grêle.

Le premier symptôme est souvent un exsudat de gouttelettes de résine sur les jeunes aiguilles ou sur les rameaux.

Mais le symptôme le plus souvent observé et le plus évident est le dépérissement des pousses de l'année.

Sur les arbres adultes on observe des dessèchements partiels ou totaux de branches et/ou de cime.



Dessèchements de pins sylvestres.

Lorsque les houppiers sont en moyenne affectés à plus de 50%, les peuplements doivent souvent être exploités rapidement pour éviter des pertes économiques trop importantes et ne pas favoriser l'apparition d'autres ravageurs.



Un marteloscope pour lier gestion et biodiversité

Dans le cadre du contrat vert et bleu du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, avec l'appui financier du FEDER Massif Central et du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le CNPF a réhabilité un marteloscope en forêt d'Algères (Saint-Etienne-de-Chomeil – Nord Cantal), **pour sensibiliser propriétaires et futurs gestionnaires au maintien d'une trame de vieux bois ou d'arbres importants pour la biodiversité.** Installé en sapinière hêtraie, où d'autres essences telles que le chêne sessile ou le tilleul trouvent leur place, ce dispositif permet de s'entraîner au marquage d'éclaircie en futaie jardinée, en prenant en compte le profil « biodiversité » des arbres. En effet, ces derniers sont repérés selon leurs critères dendrométriques mais également selon la présence de dendro micro habitats : fentes, cavités, bois mort, champignons... **Ainsi, l'exercice de marquage permet de viser l'amélioration du peuplement, tout en choisissant la conservation d'arbres favorables à la biodiversité.**

Vincent Dintillac, technicien CNPF Cantal, et Olivia Marois, chargée de mission régionale environnement au CNPF, ont d'ores et déjà animé trois journées de formations en 2022, à destination d'un groupe de propriétaires forestiers, puis de deux classes de BTS gestion forestière. Ces rencontres nous donnent l'occasion de démontrer la possibilité d'une gestion multifonctionnelle, et l'expertise que le CNPF apporte en la matière. **Tous nos remerciements à Jean-Pierre Juillard, le propriétaire de ce site exceptionnel !**



Exercice de martelage

Isabelle Gibert-Pacault,
isabelle.gibert-pacault@cnpf.fr



Nouvelle valorisation de la ressource ligneuse dans les Monts du Lyonnais

Le changement climatique impacte aussi bien la forêt que l'agriculture sur le territoire des Monts du Lyonnais dans le département du Rhône, nécessitant une remise en question et une adaptation des systèmes de production.

Pour la communauté de communes des Monts du Lyonnais, la priorité est la production et la consommation de bois local. La volonté politique est de favoriser l'installation de chaufferies collectives à plaquettes sur le territoire pour ensuite les alimenter si possible avec du bois des environs.

Même si la sylviculture connaît un bon développement sur ce secteur via la mise en œuvre de différentes actions (amélioration des dessertes forestières, création d'une ASLGF, animation auprès des propriétaires...), il est encore difficile pour les propriétaires de trouver un débouché satisfaisant pour leurs coupes (notamment les éclaircies de feuillus).

A terme, l'objectif est d'alimenter les chaufferies avec du bois local à l'instar de la commune voisine d'Yzeron qui a mis en place un contrat d'approvisionnement avec un entrepreneur de travaux forestiers pour utiliser du bois dans un rayon de 100 km maximum autour de la chaufferie.

Parallèlement à cela, les plaquettes forestières sont aussi de plus en plus utilisées pour l'agriculture. L'approvisionnement en paille étant de plus en plus difficile et coûteux, les agriculteurs ont repensé leur système et utilisent désormais du broyat en substitut à la paille pour la litière des animaux d'élevage.

Ce broyat est ensuite épandu dans les prés et permet d'augmenter le taux de matière organique, la captation carbone et la rétention en eau des sols, une solution vertueuse sous tout point de vue !

L'assemblage de tous ces nouveaux débouchés dans les Monts du Lyonnais devrait permettre aux propriétaires de mieux valoriser leurs éclaircies à l'avenir, et de devenir plus attractifs aux yeux des acheteurs.

Guillaume Pallandre,
guillaume.pallandre@cnpf.fr



Convention triennale en Savoie, aux Belleville

Actuellement, le changement climatique est au cœur de tous les débats. Mais où placer l'avenir de la forêt montagnarde vis-à-vis de celui-ci ? En Savoie, les effets se font ressentir (sécheresses à répétition, tempêtes de plus en plus fréquentes, cycles des ravageurs modifiés).

Souhaitant s'impliquer et pérenniser le couvert forestier de ses massifs, la Communauté de Communes de Cœur de Tarentaise (CCCT) a signé une convention triennale (2021-2023) avec le CNPF. Le programme d'actions visera entre autres à accompagner les structures de regroupement de propriétaires forestiers, à identifier les massifs forestiers les plus vulnérables au changement climatique et à proposer une stratégie pour anticiper au mieux les risques. Et ce, en proposant des actions adaptées à l'évolution du climat (réunions de sensibilisation, réalisation de diagnostics Bioclimsol, propositions de mise en place de sylviculture adaptative...).

Aussi, le 21 septembre 2022, à l'occasion de l'inauguration d'un chantier de mobilisation de bois à Goffay, commune des Belleville (73), a été officialisée et valorisée la signature de cette convention de partenariat. Étaient présents : Fabrice Pannekoucke, maire de Moûtiers, président de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise et conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, Sylvain Ougier, ingénieur CNPF des Pays de Savoie, Patrick Farys, vice-président de l'Union des Forestiers Privés de Tarentaise-Vanoise, Carmen Jay et Kate Trew, élues des Belleville.



Une partie de l'assemblée présente.

Caroline Limouza,
caroline.limouza@cnpf.fr

LES GRANDES FORÊTS COMMENCENT TOUJOURS



PAR LES PETITES POUSSSES.

5 Caisses régionales pour une région :
1 000 agences, 11 000 collaborateurs pour vous accompagner
et répondre à vos besoins spécifiques, privés ou professionnels.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, Centre France, des Savoie, Loire Haute-Loire, Sud Rhône Alpes, sociétés coopératives à capital variable.

- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est. Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or - 399 973 825 RCS Lyon. N° ORIAS : 07 023 262.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France. Siège social : 3 avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9 - 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand. N° ORIAS : 07 023 162.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Siège social : PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - 74985 Annecy Cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy. N° ORIAS : 07 022 417.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire. Siège social : 94 rue Bergson - BP 524 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - 380 386 854 RCS Saint-Etienne. N° ORIAS : 07 023 097.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes. Siège social : 12 Place de la Résistance - CS 20067 - 38041 Grenoble cedex 9 - 402 121 958 RCS Grenoble. N°ORIAS : 07 023 476.

Crédit photo : shutterstock

Roland de Lary, nouveau directeur général du CNPF

Par décision du ministre en charge des forêts, **Roland de Lary a été nommé courant septembre directeur général du Centre National de la Propriété Forestière**. Il connaît bien l'établissement pour avoir été durant six ans directeur du CRPF Nouvelle Aquitaine ainsi que responsable de C+For, le service carbone du CNPF. Ses précédentes expériences en coopérative forestière et chambre de commerce et d'industrie lui ont par ailleurs apporté une vision d'ensemble de la filière bois. En application du nouveau Contrat d'objectif du CNPF, Roland de Lary a eu dès son arrivée à initier **un plan d'action pour répondre aux nombreux défis de la forêt privée** : intégration des enjeux du changement climatique à la gestion durable des forêts, prise en compte des risques sanitaires et d'incendie, mais aussi finalisation des Schémas régionaux de gestion sylvicoles, conseil aux propriétaires, développement des Plans simples de gestion, lien avec la filière et modernisation de l'établissement par les outils numériques.



Roland de Lary

Les dirigeants du CNPF au contact des ministères

Depuis septembre, pour présenter la nouvelle équipe dirigeante et mettre en avant le rôle du CNPF auprès des forestiers, la **présidente Anne-Marie Bareau et le directeur général Roland de Lary** ont pu provoquer des réunions de travail avec les représentants du gouvernement en charge de la forêt :

- avec **Monsieur Marc Féneau**, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), ils ont pu aborder le rôle de notre établissement au service de la forêt privée et des politiques publiques, l'enjeu de la gestion durable et de la mobilisation des bois, le stockage du carbone, la question du foncier, ainsi que les risques pour la gestion forestière (sanitaire, incendie, sociétaux). Conscient de la multiplication des enjeux et de l'efficacité du CNPF en dépit de sa petite taille, **le ministre les a informés d'une augmentation de 11 postes pour le CNPF**,
- **Monsieur Jean Rémi Duprat**, conseiller forêt au MASA, leur a réservé un accueil très positif sur le rôle et les missions du CNPF dans ce contexte de changement climatique et de risques divers,
- avec **Monsieur Mathias Gillet**, conseiller agricole et forêt du **président de la République**, c'est le sujet de l'articulation de la planification écologique avec la gestion forestière qui a été évoqué et le rôle du CNPF et de l'ONF pour appuyer l'Etat dans cette perspective.

Élections des conseillers CNPF : voter c'est maintenant

Votez pour vos représentants au CNPF !

Avant le 7 janvier, les bulletins de vote pour élire les conseillers départementaux du CNPF seront adressés à tous les propriétaires de plus de 4 ha de forêt et détenteurs de document de gestion.

A réception, retournez les enveloppes prévues avec votre vote ; celui-ci doit parvenir en préfecture de région avant le 7 février. N'attendez pas !

Cette élection est primordiale pour la représentativité du CNPF et pour la forêt privée. Elle n'a lieu que tous les 6 ans ! Votez, la forêt privée n'en sera que mieux représentée et plus forte.

Feux de forêt 2022

Si la région Auvergne-Rhône-Alpes a été en 2022 moins traumatisée par les feux de forêts que les régions Nouvelle Aquitaine et Bretagne, on a cependant comptabilisé dans la région cet été plus de 60 feux de moins de 50 ha et 4 grands feux de plus de 50 ha pour un total de près **de 2 000 ha brûlés** (source base de données Prométhée). Les plus importants incendies ont été identifiés en Ardèche et en Isère, mais tous les départements ont eu à subir des dégâts principalement en forêt privée. Suite à ces événements notamment liés à la combinaison sécheresse et chaleur de l'été 2022, situation appelée à se répéter, le CNPF s'est mobilisé dans de nombreux secteurs pour l'information, le regroupement et la reconstitution des massifs. Il se positionne pour l'avenir vis-à-vis de l'Etat afin de mener sur l'ensemble du territoire des missions de prévention des feux par des sylvicultures adaptées, une mise en gestion durable et la desserte des massifs.

L'importance d'assurer ses forêts

Eric Toppan est directeur général de Fransylva Services, la société de services de la Fédération Fransylva, qui représente et défend les propriétaires forestiers français. Le CNPF lui pose trois questions afin de mettre en valeur l'intérêt pour tout sylviculteur d'assurer ses forêts contre les risques biotiques ou abiotiques.

Cet été a été marqué par des incendies catastrophiques dans la France entière, par des phénomènes météorologiques de type grêle jamais vus, et l'on a aussi en mémoire les épisodes de dégâts sanitaires, tout particulièrement en Bourgogne-Franche-Comté et dans le Grand-Est. Y avait-il un avantage à être assuré ?

Cet été, nos forêts ont une nouvelle fois eu à payer un lourd tribut, et nous exprimons toute notre solidarité et notre soutien aux sylviculteurs touchés. Les propriétaires forestiers peuvent s'assurer contre l'incendie, la tempête, la neige, le gel et la grêle, et ceci à des prix qui restent les plus maîtrisés possibles dans le contexte que nous connaissons. S'assurer aujourd'hui, concrètement, c'est la garantie d'être indemnisé en cas de sinistre en fonction des garanties choisies. Par exemple avec SYLVASSUR, il est possible d'assurer un capital de 500 €/ha jusqu'à 25 000 €/ha, en choisissant les parcelles à assurer ou en assurant toute la forêt ceci en quelques clics sur notre site Internet. Une fois assuré, vous bénéficiez sur votre cotisation d'une réduction d'impôt DEFIS qui couvre environ les premiers 1 000€ de garantie ! Enfin, en étant assuré, vous avez la garantie d'être indemnisé par l'État en cas de sinistre majeur (Article L351-2 du Code Forestier).

Pourtant moins de 15% des propriétaires forestiers ont souscrit une assurance. Est-ce par ignorance des dispositifs ? Pour un problème de coût ? Par goût du risque ?

Il est clair que l'assurance forestière n'est pas forcément connue des propriétaires. Un bon nombre pense même qu'ils sont couverts par leur assurance Responsabilité Civile, ce qui n'est pas le cas pour l'indemnisation en cas de dommages subis. Reste que le coût peut poser question notamment en l'absence de revenu dans l'attente des coupes... Pourtant, cela ne coûte pas forcément bien cher, eu égard aux garanties de percevoir une indemnité au lieu de perdre tout ou partie du revenu escompté de ces bois. Les risques augmentent, c'est indéniable, et heureusement des solutions existent chez les assureurs.

Un contrat d'assurance est toujours assorti de conditions générales parfois longues, complexes mais essentielles pour savoir à quel régime on adhère. Que conseillerez-vous de vérifier en priorité ? Comment le sylviculteur doit-il présenter sa propriété ?

La question à se poser est de savoir quel risque on veut couvrir ? L'incendie seul ? L'ensemble des risques : incendie, tempête, neige, grêle, gel ? Ensuite, il faut savoir si c'est la garantie reconstitution seule qui intéresse le forestier ou s'il veut également une indemnisation en cas de perte de revenu. Il faut aussi vérifier les modalités d'évaluation des sinistres et les conditions à partir desquelles l'assurance est déclenchée. La flexibilité fait partie de la raison d'être de la proposition de Fransylva, les forestiers sont libres d'ajuster les garanties en fonction de leur besoin.

SYLVASSUR Fransylva Services : sylvassur@fransylva.fr
01 47 20 56 58

GROUPAMA MISSO : mafor@groupama-misso.com
05 56 52 85 28

XLB/PACIFICA : contact@assurancesforets.fr
02 43 53 08 40

ALLIANCE propose à ses adhérents un contrat spécifique porté par XLB/PACIFICA : contact@alliancefb.fr
05 40 12 01 00

CRÉDIT AGRICOLE (caisses régionales) : les caisses régionales de Crédit Agricole, ainsi que LCL, sont prescripteurs des contrats XLB Assurances (souscription et gestion des sinistres).

EUROFOREST 2023

Le salon forêt-bois en pleine nature
22-23-24 JUIN 2023
SAINT-BONNET-DE-JOUX 71 | BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ | FRANCE

www.euroforest.fr

Les forestiers engagés pour la biodiversité (suite et fin)

Dans la continuité des outils présentés dans le précédent numéro de Parlons Forêt, voici les portails cartographiques dédiés à la « FAUNE » et à la « FLORE-HABITAT »

L'outil « faune »

Accéder à l'outil : <https://aura-partage.lpo.fr/cartes/foretura>

Ce portail cartographique présente à l'échelle de mailles kilométriques, la présence soit avérée, soit probable, d'espèces forestières patrimoniales (actuellement disponibles pour les mammifères, l'avifaune, et les amphibiens-reptiles).

Les espèces sélectionnées ont été choisies en fonction de leur statut sur les listes rouges régionales et de leur sensibilité à la gestion forestière.

Les données utilisées pour la réalisation de ces cartes sont issues des bases de données naturalistes régionales (LPO, Chauve-Souris Auvergne, Groupe Mammalogique d'Auvergne...).

Pour chaque maille, sont présentées :

- les espèces observées,
- les espèces probablement présentes (espèces listées entre parenthèses),
- les fiches de recommandations associées pour permettre une meilleure prise en compte de ces espèces dans le cadre de la gestion forestière.

Ces fiches concernent : les chouettes forestières menacées, les amphibiens menacés, le castor d'Eurasie, les chauves-souris forestières menacées, les espèces des milieux semi-ouverts, les pics menacés, les tétraonidés, l'avifaune des vieilles futaies.

Cette carte est une représentation du niveau actuel de connaissance des espèces dans les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances.

L'outil « flore-habitat »

Accéder à l'outil : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html>

Cet outil permet de visualiser des données issues des Conservatoires Botaniques Nationaux Alpin et Massif Central :

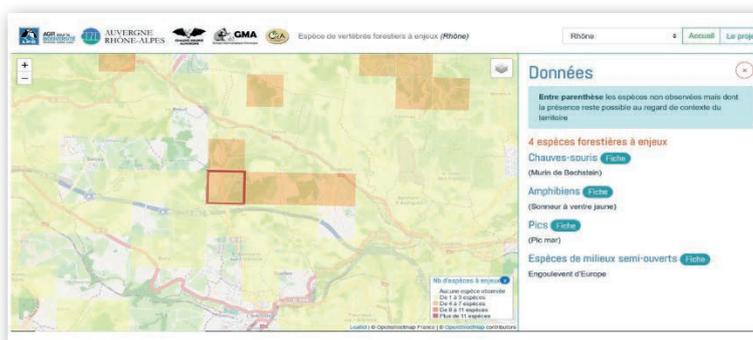
- présence connue d'espèces de flore (plantes vasculaires et mousses) et de communautés végétales à enjeux,
- habitats naturels patrimoniaux sensibles à la gestion forestière,
- forêts anciennes du Massif central.

L'utilisateur peut sélectionner un secteur (requête parcellaire possible) pour interroger ces données et afficher les fiches de recommandations sur les espèces ou habitats suivants :

- bryophytes (mousses et hépatiques) menacées liées au bois pourrissant,
- espèces végétales menacées particulièrement sensibles à la fermeture du milieu,
- espèces végétales menacées particulièrement sensibles aux modifications du régime hydraulique,
- espèces végétales menacées particulièrement sensibles à l'ouverture du milieu,
- éviter la destruction directe d'espèces végétales menacées,
- forêts anciennes,
- peuplement à forte maturité biologique,
- habitats forestiers rares et menacés.

Cette carte est une représentation du niveau actuel de connaissance des espèces et habitats dans les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances.

Pierre Tabourin,
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



Un président jeune, dynamique et engagé

Après avoir obtenu un diplôme de Brevet de Technicien Supérieur Gestion Forestière au lycée forestier de Montélimar, **Nicolas Vaufreydaz** poursuit son ascension forestière en devenant technicien forestier à l'Association Forêt Trièves-Beaumont-Matheysine (AFTBM) pendant un an. Avec ces expériences forestières, il s'est impliqué davantage et a acquis des parcelles forestières pour une surface totale de sept ha. Dans ces parcelles, il a réalisé une plantation diversifiée de douglas, cèdres, pins noirs et de cytises, sur environ deux ha. Sur le reste, grâce aux subventions existantes, il améliore la desserte en créant des pistes forestières pour pratiquer des éclaircies, avec pour objectif de convertir ses peuplements feuillus en futaie irrégulière.

Repéré par Paul Piotin, ancien président du groupe des sylviculteurs APUB-Valdaine (Association des Producteurs et Utilisateurs de Bois en Valdaine), Nicolas rentre ainsi dans cette association. L'APUB a été créée en 1986 et a pour objectif « *d'inciter les propriétaires forestiers à améliorer la gestion de leur bois* ». Il devient quelques années plus tard président de l'APUB et s'implique aussi dans l'Union des Forestiers Privés de l'Isère (UFP38). Dans ses plus beaux jours l'APUB a organisé des voyages, avec l'aide du CNPF, avec toujours la même idée en tête : voir ce qui se pratique ailleurs, piocher des idées et remettre en question notre façon de faire. Bien sûr cela allait de pair avec les bons moments partagés entre forestiers... Par le biais de cette association, Nicolas a participé activement à la création de l'**Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) des Collines Dauphinoises** en 2017 avec la participation de cinq autres membres fondateurs. « *Pourquoi regrouper les propriétaires ?* » **Un chiffre : 1,6 ha. C'est la surface forestière moyenne sur le Pays Voironnais par propriétaire.** Afin de lutter contre ce morcellement et avec la volonté de certains propriétaires de s'associer pour réaliser une gestion forestière durable et novatrice dans cette région « *l'irrégularisation des peuplements feuillus* », la solution a été la création d'une ASLGF. Le principe d'une ASLGF est simple : **préserver la gestion durable des forêts dans le temps en regroupant les petits propriétaires.** Nicolas, après avoir quitté la présidence



Nicolas Vaufreydaz.

de l'APUB, devient le président de l'**ASLGF des Collines Dauphinoises**. Celle-ci s'est dotée, dès sa création, **d'un Plan Simple de Gestion concerté pour le compte de ses adhérents**. Ce PSG, agréé par le CNPF, a été rédigé par Elise PARES, gestionnaire forestière reconnue par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), et a été soutenu par la région Auvergne-Rhône-Alpes. **L'ASLGF regroupe aujourd'hui 33 propriétaires pour une surface de 361 ha répartis sur plusieurs communes.** L'un des objectifs du PSG est de favoriser la gestion en futaie irrégulière et la conversion des peuplements. C'est ainsi que certains taillis de châtaigniers sont convertis en futaie irrégulière...

Le Pays Voironnais soutient activement l'accompagnement des structures de regroupement. « *Sans le Pays Voironnais et sans nos techniciens forestiers de territoire, l'ASLGF n'aurait pas pu se créer* ». Nicolas se pose aussi des questions face à la montée de « *l'activisme écologique extrême* » qui peut contraindre les actions des propriétaires qui vont dans le sens de la gestion durable des forêts. Se regrouper et travailler avec l'ensemble des acteurs de la filière, c'est aussi avoir du poids face aux débats de société qui peuvent surgir. C'est pouvoir partager les connaissances, s'entraider et évoluer.

Propos recueillis par Juliette Venturini, CNPF
juliette.venturini@cnpf.fr

Journal réalisé par

Avec le concours financier du

Imprimé sur du papier